



## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-645

Ottawa, le 13 octobre 2009

### Avis de demandes reçues

Plusieurs collectivités

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : 17 novembre 2009

Le Conseil a été saisi des demandes suivantes :

[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion]

#### Article Requérante et endroit

1. **Société Radio-Canada**  
Montréal (Québec)  
N° de demande 2009-1228-9
2. **Touch Canada Broadcasting (2006) Inc. (l'associé commandité), et 1188011 Alberta Ltd. et Touch Canada Broadcasting Inc. (les associés commanditaires), faisant affaires sous le nom de Touch Canada Broadcasting Limited Partnership**  
Red Deer (Alberta)  
N° de demande 2008-1552-4

#### 1. **Montréal (Québec)** **N° de demande 2009-1228-9**

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** relativement à la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio CBF-FM Montréal.

La titulaire propose de modifier les paramètres techniques de CBF-FM Montréal, en augmentant la hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 242,7 mètres à 298,9 mètres. Tous les autres paramètres techniques demeurent inchangés.

La titulaire déclare que cette modification a pour but d'améliorer le service de la Première chaîne sur l'ensemble du territoire montréalais.

*Adresse de la titulaire :*

Société Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est  
C.P. 6000  
Montréal (Québec)  
Télécopieur : 613-288-6257  
Courriel : [affairesreglementaires@radio-canada.ca](mailto:affairesreglementaires@radio-canada.ca)

*Examen de la demande :*

La réception, CBC/Radio-Canada  
1400, boul. René-Lévesque Est  
Montréal (Québec)

2. **Red Deer (Alberta)**  
**N° de demande 2008-1552-4**

Demande présentée par **Touch Canada Broadcasting (2006) Inc. (l'associé commandité), et 1188011 Alberta Ltd. et Touch Canada Broadcasting Inc. (les associés commanditaires), faisant affaires sous le nom de Touch Canada Broadcasting Limited Partnership** (Touch Canada) visant l'utilisation de la fréquence 90,5 MHz (canal 213B) pour l'exploitation de l'entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise approuvée dans *Attribution de licences à de nouvelles stations de radio pour desservir Red Deer et modification technique relativement à CJUV-FM Lacombe*, décision de radiodiffusion CRTC 2008-287, 17 octobre 2008 (décision 2008-287).

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 90,5 MHz (canal 213B) avec une puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 24 000 watts (PAR maximale de 42 000 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 190,1 mètres).

La présente demande a été déposée en réponse à la décision 2008-287 dans laquelle le Conseil a déclaré qu'il n'attribuerait une licence à Touch Canada qu'à la condition qu'elle soumettait une demande proposant l'utilisation d'une autre fréquence FM et des paramètres techniques acceptables à la fois par le Conseil et par le ministère de l'Industrie.

Le Conseil note que Touch Canada avait initialement proposé l'utilisation de 101,3 MHz dans sa demande. Toutefois, dans *Utilisation de la fréquence 101,3 MHz par la nouvelle station de radio FM à Red Deer*, décision de radiodiffusion CRTC 2009-320, 1<sup>er</sup> juin 2009, le Conseil a approuvé une demande par L.A. Radio Group Inc. pour l'utilisation de 101,3 MHz pour exploiter une nouvelle station FM commerciale de langue anglaise à Red Deer.

*Adresse de la requérante :*

5324, Calgary Trail  
Bureau 210  
Edmonton (Alberta)  
T6H 4J8  
Télécopieur : 780-430-2815  
Courriel : [applications@touchcanada.com](mailto:applications@touchcanada.com)

*Examen de la demande :*

Scott's Parable Book Store  
37464, Highway 2 South  
Red Deer (Alberta)

## **Participation du public**

### **Date limite d'interventions/d'observations**

**17 novembre 2009**

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante au plus tard à la date susmentionnée.

Le Conseil examinera les interventions reçues et elles seront en outre versées au dossier public de l'instance sans autre avis de sa part, pourvu que la procédure ci-dessous ait été suivie. Le Conseil communiquera avec un intervenant uniquement si son intervention soulève des questions de procédure.

Les interventions écrites doivent être acheminées au Secrétaire général du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

**en remplissant le**

**[\[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion\]](#)**

ou

**par la poste à l'adresse**

**CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2**

ou

**par télécopieur au numéro**

**819-994-0218**

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi de documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, il faut s'assurer de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.

Les paragraphes du document devraient être numérotés. Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Toute intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de l'appui ou de l'opposition et, si l'intervenant y propose des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

### **Avis important**

Veillez noter que tous les renseignements fournis par les parties dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil à [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca) seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse courriel, l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que les parties fournissent.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été reçus, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée du site web du Conseil, à l'aide de son moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche, ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site web du Conseil pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs observations.

### **Examen des documents**

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande énoncé dans le présent avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'y accéder, sélectionnez « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans le présent avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, dans un délai de deux (2) jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

**Bureaux du Conseil**

Tél. sans frais : 1-877-249-2782  
ATS sans frais : 1-877-909-2782

Les Terrasses de la Chaudière  
Édifice central  
1, promenade du Portage, pièce 206  
Gatineau (Québec)  
J8X 4B1  
Tél. : 819-997-2429  
Télécopieur : 819-994-0218

***Bureaux régionaux***

Place Metropolitan  
99, chemin Wyse  
Bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)  
B3A 4S5  
Tél. : 902-426-7997  
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest  
Bureau 504  
Montréal (Québec)  
H2Z 1G2  
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est  
Bureau 624  
Toronto (Ontario)  
M4T 1M2  
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington  
275, avenue Portage  
Bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba)

R3B 2B3  
Tél. : 204-983-6306  
ATS : 204-983-8274  
Télécopieur : 204-983-6317

2220, 12<sup>e</sup> Avenue  
Bureau 620  
Regina (Saskatchewan)  
S4P 0M8  
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper  
Bureau 520  
Edmonton (Alberta)  
T5J 3N4  
Tél. : 780-495-3224

580, rue Hornby  
Bureau 530  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6C 3B6  
Tél. : 604-666-2111  
ATS : 604-666-0778  
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

*Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.*